

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 988

présenté par

M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 4

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« *Art. L. 541-41-2.* – À compter du 1^{er} janvier 2025, chaque entreprise doit caractériser le poids des métaux stratégiques contenus dans les déchets qu'elle serait amenée à exporter. L'État peut refuser cette exportation dans des conditions définies par décret en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, une cinquantaine de métaux et matières sont considérés comme stratégiques pour l'industrie verte, dont le lithium, le cobalt, le gallium, le tungstène, le platine, le palladium, le fluor, le graphite, ainsi que les terres rares. Indispensables à l'industrie et à la fabrication de produits high tech destinés au grand public, ces métaux ne sont disponibles qu'en quantité limitée. Aussi, le recours au recyclage permettrait de limiter les besoins de production de métaux stratégiques.

Les dernières décisions de la Chine qui va contraindre dès le 1er août prochain très fortement l'exportation de gallium et germanium, matières indispensables pour des usages de hautes importances, nous oblige à déployer une stratégie de conservation de tous matériaux, métaux et terres rares notamment, considérés comme stratégique, à commencer par ceux inclus dans des déchets électroniques.

Cet amendement, discuté avec SOROA, vise d'une part à éviter l'exportation de déchets comportant des métaux et matières stratégiques, d'autre part à permettre leur revalorisation via le recyclage,

base cruciale d'une maîtrise des coûts matières et d'une moindre exposition à des approvisionnements internationaux comme l'a démontré le plaidoyer « Supply Chain Circulaire, pivot de la réindustrialisation verte ».

Les écologistes appellent vivement à voter pour cet amendement, qui peut servir à la fois nos objectifs de décarbonation et d'électrification, nos objectifs de recyclage ainsi que l'ambition du gouvernement de compétitivité industrielle à l'international.